

MY SHARE SCPI
Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège social : 15, place Grangier - 21000 DIJON
834 460 156 RCS Dijon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
A CARACTERE ORDINAIRE
DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Le mercredi 16 juin 2021 à 14h30, les associés de la Société Civile de Placement Immobilier MyShareSCPI ont été convoqués en Assemblée Générale à caractère ordinaire qui s'est tenue exceptionnellement à huis clos dans les locaux d'Atland Voisin situés au 15, place Grangier, 21000 Dijon, sur convocation de la Société de Gestion, MyShareCompany, faite conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, suivant :

- avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 mai 2021 (Bulletin n°63 - Annonce n°2102041) ;
- lettres ordinaires personnellement adressées aux associés ;
- courriers électroniques adressés aux associés ayant préalablement donné leur accord.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la Covid-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 dont les dispositions ont été prorogées par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021 et conformément aux dispositions du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 ainsi que des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et faisant ainsi obstacle à la présence physique des associés à cette Assemblée, les associés ont été avisés dans l'avis de convocation n°63 du 26 mai 2021 :

- que la présente Assemblée se tiendrait exceptionnellement à huis clos, hors la présence de ses associés et des personnes ayant le droit d'y assister, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle ;
- que les associés pourraient exercer leur droit de vote uniquement par correspondance ou en donnant pouvoir notamment au Président de l'Assemblée ;
- qu'il leur était recommandé de transmettre par voie électronique les questions écrites ;
- qu'aucune question ne serait débattue pendant l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par la Société de Gestion, représentée par Monsieur Philippe IFERGANE.

Mesdames Florence PAILLE et Laurence ANTZ, participant à la réunion et acceptant, sont, compte tenu du format particulier de l'Assemblée, appelées comme scrutateurs.

Madame Rachel KRUMM est désignée comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Le cabinet AGM AUDIT LEGAL, représenté par M. Yves LLOBELL, commissaire aux comptes titulaire, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés représentés ou votants par correspondance, sont ensemble propriétaires de 377.313 parts sur un total de 963.055 parts.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Ordinaire, qui est réunie sur première convocation, nécessite un quorum au moins égal à 25% du capital, soit 240.764 parts sociales.

En conséquence, Monsieur le Président déclare que le quorum requis, soit 25 % des voix pour une Assemblée Ordinaire, étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions proposées.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

Résolutions ordinaires :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Quitus à la Société de Gestion pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice écoulé ;
3. Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Nomination de membres du Conseil de Surveillance
6. Non allocation de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance ;
7. Approbation des valeurs de la Société arrêtées au 31 décembre 2020 ;
8. Autorisation donnée à la Société de Gestion de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme et de donner des garanties ;
9. Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau les documents soumis à la présente Assemblée :

- 1) les statuts de la société ;
- 2) un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 mai 2021 ;
- 3) une copie de la lettre de convocation adressée aux associés et au commissaire aux comptes ;
- 4) la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- 5) les pouvoirs des associés représentés ;
- 6) les bulletins de vote par correspondance retournés par les associés ;
- 7) les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- 8) les rapports établis par la Société de Gestion et le Conseil de surveillance ;
- 9) le rapport du commissaire aux comptes ;
- 10) le projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Compte tenu du format particulier de l'Assemblée, le Président a invité l'ensemble des personnes intéressées à consulter le Rapport Annuel 2020 qui a été mis à la disposition des associés sur le site internet de la Société de Gestion (www.mysharecompany.com).

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

RESOLUTIONS ORDINAIRES

Première résolution : Approbation des comptes clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu les rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les rapports de la Société de Gestion et du Conseil de Surveillance dans toutes leurs parties ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 377.035 voix pour, 0 voix contre, 278 voix abstention.

Deuxième résolution : Quitus à la Société de Gestion

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée par 376.479 voix pour, 0 voix contre, 834 voix abstention.

Troisième résolution : Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu les rapports du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, prend acte de ces rapports et approuve sans réserve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée par 377.035 voix pour, 0 voix contre, 278 voix abstention.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition de la Société de Gestion, décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève

à.....	6 269 985 €
augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent.....	361 598 €
soit un total de.....	6 631 583 €

sera affecté de la façon suivante :

. distribution aux associés.....	5 630 063 €
. report à nouveau.....	1 001 520 €
soit un total de.....	6 631 583 €

Cette résolution est adoptée par 376.590 voix pour, 0 voix contre, 723 voix abstention.

Cinquième résolution : Nomination de membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires :

- prend acte que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de (i) M. Primo BEACCO, (ii) M. Christian CUENCA, (iii) M. Christophe DE LIGNIVILLE, (iv) M. Gill DROUADAINE, (v) M. Antony DUTEIL, (vi) M. Eric JABOULEY, (vii) M. Mathieu LAGORCE, (viii) M. Benjamin TARDIO, arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale ;
- prend acte du non-renouvellement des mandats de MM. Primo BEACCO, Eric JABOULEY et Mathieu LAGORCE
- décide en conséquence de ce qui précède de nommer ou renouveler en qualité de membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les 7 candidats suivants ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi les candidats ci-dessous :

Candidats

CUENCA Christian - retraité (R)

DE LIGNIVILLE Christophe - Colonel de l'Armée de Terre (R)

DROUADAINE Gil - Banquier privé (R)

DUTEIL Anthony - Gérant de Société (R)

SC EXPIMMO représentée par M. CALCIO GAUDINO Sébastien - Chief Client Officer (C)

ROY Sylvain - Agent Général AXA (C)

TARDIO Benjamin - Agent Général AXA (R)

(R) Candidat en renouvellement

(C) Nouvelle candidature

Il est précisé qu'aucun des candidats ne détient de mandats dans d'autres SCPI.

- prend acte que sont, conformément à la réglementation et aux Statuts, exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée Générale et qu'en cas de partage de voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts, ou si les candidats en présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

A l'issue des votes les candidats suivants sont élus :

- M. Gil DROUADAINE avec 35.869 voix
- M. Christophe de LIGNIVILLE avec 35.423 voix
- M. Anthony DUTEIL..... avec 35.367 voix
- M. Christian CUENCA avec 34.810 voix
- SC EXPIMMO..... avec 33.758 voix
- M. Sylvain ROY avec 33.479 voix
- M. Benjamin TARDIO..... avec 33.143 voix

Sixième résolution : Non allocation de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu les rapports de la Société de Gestion et du Conseil de Surveillance (i) constate qu'il n'a pas été versé de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2020 et (ii) décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée par 375.749 voix pour, 59 voix contre, 1.505 voix abstention.

Septième résolution : Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes
- de l'expertise des immeubles réalisée par BNP Paribas Real Estate

approuve les différentes valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2020 telles qu'elles figurent dans l'annexe au rapport de la Société de Gestion, à savoir :

- valeur comptable..... 144 038 981€, soit 155.61 € par part
- valeur de réalisation..... 149 254 645 €, soit 161.24 € par part
- valeur de reconstitution..... 178 158 521€, soit 192.47 € par part

Cette résolution est adoptée par 377.035 voix pour, 0 voix contre, 278 voix abstention.

Huitième résolution : Autorisation donnée à la Société de Gestion de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme et de donner des garanties

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise, conformément à l'article 18 (Attribution et pouvoirs de la Société de Gestion) des statuts de la SCPI, la Société de Gestion, au nom de la SCPI MyShareSCPI, dans les conditions fixées par le Code Monétaire et Financier, à contracter des emprunts, des instruments financiers à terme de type swap, cap, floor, tunnel, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme dans la limite au total de 30 % maximum de la capitalisation de la SCPI, montant apprécié au moment de la mise en place du crédit ou de l'acquisition payable à terme.

L'Assemblée Générale autorise à cet effet la Société de Gestion à consentir, au nom de la SCPI MyShareSCPI, à l'organisme prêteur ou au vendeur dont le prix est payable à terme toutes sûretés réelles ou personnelles correspondantes, y compris sous forme hypothécaire.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée par 375.755 voix pour, 279 voix contre, 1.279 voix abstention.

Neuvième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée par 375.755 voix pour, 0 voix contre, 1.558 voix abstention.

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Par : MY SHARE COMPANY
Titre : Président de séance
Représentée par : M. Philippe IFERGANE

DocuSigned by:
Philippe IFERGANE
89087CE6420048F...

Par : Mme Rachel KRUMM
Titre : Secrétaire

DocuSigned by:
Rachel KRUMM
D2E51C3822754F4...

Par : Mme Florence PAILLE
Titre : Scrutateur

DocuSigned by:
Florence PAILLE
D33D32B810CF43C...

Par : Mme Laurence ANTZ
Titre : Scrutateur

DocuSigned by:
Laurence ANTZ
E1BAB968231B48A...